

blication de ce qui s'accordoit avec nos maximes. Du reste, ils promirent que le Roi protégeroit l'Eglise & le clergé; qu'il ne nommeroit aux bénéfices que des personnes d'une foi non suspecte; qu'il révoqueroit les libéralités faites aux dépens de l'Eglise; qu'il ratifieroit tous ces engagemens entre les mains d'un légat, qui seroit envoyé dans le royaume; qu'il notifieroit publiquement à tous les princes catholiques la résolution où il étoit de vivre & mourir dans leur religion; & pour œuvres satisfactoires, que tous les jours il entendroit la messe, & réciteroit plusieurs prières qu'on spécifia; qu'il s'approcheroit au moins quatre fois l'an des sacremens de pénitence & d'eucharistie, & qu'il bâtiroit des monastères en différentes provinces du royaume. On dit que, par un article secret, on lui fit promettre encore de rappeler les Jésuites.

Tout étant convenu, la cérémonie de l'absolution se fit avec un appareil extraordinaire, le dix-septième de septembre de l'année 1595. Devant l'église de S. Pierre, dont les portes étoient fermées, on avoit dressé une estrade spacieuse; & au milieu de l'estrade, un

trône
enviro
dinaux
Colon
étoit
multit
officie
nitend
& d'u
tous le
du Pe
bout,
pieds
suppli
exhib
curati
les hé
qu'il
sourn
glise
que l
cesser
lut e
impo
accep
roien
neren
selon
de la